

Conseil Municipal du Lundi 3 mai 2021
20H00 - Mairie de Montroulet
Salle Jean BUISSON

Présents (Maire et Adjointes) : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Présents (Conseillers municipaux) : CHENE Pierre, FERRAND Patrice, GRAVELAT Virginie, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

Collaborateur occasionnel du Service Public : COX Norman.

Absent(s) non excusé (s) : néant

Excusé(s) : BUISSON Michel, BOUROTTE Lætitia.

Pouvoir(s) : néant

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention assainissement du logement de l'ancienne poste.

Le Maire indique que conformément à la volonté du Conseil municipal, l'assainissement du logement de l'ancienne poste va être mis aux normes. Dans le cadre de ces travaux, la commune de Montroulet peut légitimement entrer dans le dispositif d'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant les opérations groupées pour la réhabilitation des assainissements non collectifs. La subvention s'élève à 30 % du montant prévisionnel des travaux en TTC avec un plafond de 2 550 € Net.

Le Maire demande au Conseil municipal de le mandater pour solliciter cette subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de faire exécuter les travaux sachant que l'offre de l'entreprise DUMASDELAGE de LESTERPS avait été retenue par décision du Conseil municipal en séance du 9 février 2021 pour un montant de 10 301,50€ TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité

Recrutement des agents saisonniers pour la période estivale.

Le Maire présente le dispositif de recrutement des emplois saisonniers mis en place sur la commune depuis maintenant quatre ans. Il rappelle que ce dispositif poursuit deux objectifs : assurer une présence technique dans la commune pendant les périodes de congés des agents titulaires et permettre aux jeunes de la commune de 16 à 20 ans de pouvoir acquérir une première expérience professionnelle. Pendant les deux mois d'été, des jeunes de la commune vont donc se succéder au service technique de la commune encadrés par un ou deux agents municipaux pour entretenir les espaces publics, le cimetière, le fleurissement mais aussi travailler à la réalisation des chantiers estivaux.

Le Maire propose d'étendre la période de réception des offres de candidatures du 10 mai au 10 juin 2021 pendant laquelle les candidats déposeront un CV et une lettre de motivation indiquant les disponibilités du candidat dans les mois de juillet et d'août 2021. Les récipiendaires retenus seront alors reçus le samedi 12 juin à 11h en Mairie par le Maire et ses Maire-adjoints.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Devis STPR Gestion des eaux pluviales dans le hameau du DEVAIS.

Le Maire rappelle la récurrence avec laquelle il a constaté ses dernières années les dégâts provoqués par la mauvaise gestion des eaux pluviales dans le hameau du DEVAIS. Il indique un certain nombre de dysfonctionnements (fossé à contre sens d'écoulement, absence de caniveaux, aqueduc dans les fondations d'un logement privé, mauvais raccordement avec le réseau départemental...). Afin de pouvoir trouver une issue favorable à la situation, le Maire a demandé à la société STPR de travailler à l'élaboration de réponses techniques qui ont été présentées à la commission Bâtiment et Voirie. Le montant des travaux s'élève à 23 911,20€ TTC. Après avoir analysé cette offre technique et financière, la commission a donné un avis

favorable. Ainsi le Maire demande au Conseil municipal, conformément à l'avis de la commission, de bien vouloir l'autoriser à signer le devis et lancer les travaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Programme des travaux dans cimetière.

Le Maire indique que la sous commission cimetière travaille depuis des mois à l'élaboration d'un véritable plan d'aménagement du cimetière afin de rationaliser son entretien. Dans ce cadre, Sébastien VAN MALDEGHEM et Virginie GRAVELAT présentent un double test concernant la végétalisation d'une partie du cimetière.

Le premier concerne l'allée Sud du cimetière qui supportera une mise en herbe sur un substrat minéral d'une surface de 150m² environ. La composition des semences doit satisfaire deux exigences : être résistante aux différents aléas climatiques et avoir un aspect esthétique adapté. L'objectif est de voir si les bandes enherbées dans une allée peu empruntée peuvent être plus faciles d'entretien que l'allée engravillonnée. Le coût estimatif des semences est de l'ordre de 150 € TTC. Au préalable, les agents devront retirer une partie des graviers de l'allée pour en garder une épaisseur de 3 à 4 cm et ameubler la surface du sol avec le rabot de piste avant d'ensemencer.

Le second test concerne des espaces inter-tombes végétalisés à l'aide de couvre-sols sur une surface de 11m² environ (une bande de 22m linéaire sur 0,5m de large). Un cortège floristique doit être présenté garantissant un fort caractère tapissant, un faible besoin en eau, une croissance verticale faible et horizontale forte ainsi qu'un entretien limité. Le coût estimatif varie en fonction des espèces utilisées en sachant qu'une couverture correcte la première année nécessite 4 plans au mètre carré. Au préalable, les agents techniques devront mettre à nu l'espace concerné par le test.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le principe de ce double test et charge la sous commission cimetière de faire les dernières préconisations techniques (Choix des espèces, densité de plantation et période de mise en œuvre notamment).

Restitution de l'enquête publique concernant les ventes et l'achat de terrains et chemins.

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport du Commissaire enquêteur concernant l'enquête publique du 3 mars au 19 mars 2021. Le commissaire enquêteur a émis quatre avis favorables concernant les cessions de terrains ou chemins. Le Maire indique avoir pris contact avec les pétitionnaires pour que soient proposés dans les plus brefs délais les documents d'arpentage nécessaires à la quantification exacte des superficies engagées. Il propose au Conseil municipal de surseoir aux dites décisions d'achat et de vente au vu des deux documents non disponibles pour le moment.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Lancement du premier Concours des Maisons Fleuries sur la commune.

Le Maire indique au Conseil municipal que la commission animation a travaillé sur la mise en place d'un concours des maisons fleuries sur la commune. Bruno SERAFINI présente le principe et le règlement du concours. La municipalité souhaite organiser pour la première année un concours des maisons fleuries, gratuit et ouvert à tous, habitants du bourg comme des hameaux, afin de valoriser les initiatives de fleurissement entreprises par les habitants en vue de renforcer la qualité du cadre de vie sur la commune. Toutes ces initiatives étant complémentaires de celles mises en place par les agents techniques de la commune. Les inscriptions se font en mairie sur simple contact avec le secrétariat à partir du 15 mai jusqu'au 15 juin 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le principe du concours, le règlement ainsi que les gratifications.

Organisation des élections départementales et Régionales du 20 & 27 juin 2021.

Le Maire présente au Conseil municipal le contexte dans lequel les élections se tiendront les deux derniers dimanches de juin. Il propose d'ores et déjà d'organiser la tenue du bureau de vote en rappelant que les membres du Conseil municipal devenus assesseurs devront vraisemblablement se faire vacciner pour l'occasion. Une session de vaccination ad hoc devrait être organisée par les services de l'État en Charente dans les prochaines semaines.

Questions et informations diverses.

Achat mutualisé d'un broyeur de branches.

Le Maire présente au Conseil municipal la possibilité d'acheter un broyeur de branches en commun avec les communes de SAINT-CHRISTOPHE et LESTERPS. En effet, la commune de MONTROLLET utilise depuis quelques années maintenant le broyeur communautaire pour traiter les rémanents d'élagage des voies communales et des chemins ruraux. Cette opération nécessite la mobilisation du broyeur communautaire pendant quelques jours pour un coût de plusieurs centaines d'euros. En outre, il est projeté de mettre en place une plate-forme ouverte aux habitants de la commune pour élargir le service de broyage aux différents habitants. Dans ce cadre, le Maire indique que des réflexions analogues dans les communes de SAINT-CHRISTOPHE et LESTERPS ont fait naître l'opportunité de mutualiser cet achat. Le montant d'investissement pour chacune des communes serait de l'ordre de 2000 à 3000€ TTC. Réunis à MONTROLLET le mardi 2 avril 2021, les trois maires ont entériné le principe. Des devis seront présentés au Conseil municipal lors de sa prochaine séance de travail.

Information sur la distribution des vêtements à l'effigie de la commune.

Le Maire indique au Conseil municipal que les vêtements à l'effigie de la commune seront distribués aux associations le lundi 10 mai 2021 à 16h30 salle Jean BUISSON.

Information sur la journée du vendredi 14 mai 2021

Le Maire indique au Conseil municipal que conformément aux 6 années du précédent mandat, il donne la journée de congé aux employés communaux du vendredi 14 mai. Les services municipaux seront donc fermés du mercredi 12 mai 17h30 au lundi 17 mai à 8h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h35.

SAVY Benoît - Maire

GRAVELAT Virginie - Secrétaire de séance.

